

Direction Générale Service des Affaires Générales

Réf.: EAD/VT/FS - 161/2024

Objet:

CONVOCATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} AOUT 2024 A 18H30 A LA MAIRIE

ORDRE DU JOUR

I/ Affaires Générales

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2024
- 2/ Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)
- 3/ Election d'un adjoint
- 4/ Commission municipale urbanisme, voirie, ports et infrastructures : modification de la composition et élection d'un membre
- 5/ Commission d'appel d'offres : élection d'un membre titulaire
- 6/ Commission spécifique à la délégation de service public : élection d'un membre titulaire
- 7/ Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : désignation d'un membre
- 8/ Syndicat intercommunal de la baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure : élection d'un membre titulaire
- 9/ Syndicat intercommunal d'aménagement de la basse vallée de l'Untxin : élection d'un membre titulaire
- 10/ Territoire d'énergie des Pyrénées-Atlantiques : élection d'un membre titulaire
- 11/ Conseil portuaire : désignation d'un membre suppléant
- 12/ Conseil consultatif de la criée : désignation d'un membre suppléant
- 13/ Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE côtiers basques : désignation d'un représentant
- 14/ Société publique locale Pays Basque aménagement : désignation d'un représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale
- 15/ Plan local d'urbanisme infracommunautaire (PLUi) Littoral Labourd Ouest : désignation d'un élu référent au comité de pilotage
- 16/ Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus
- 17/ Approbation du protocole d'intervention pour la fermeture préventive de la Corniche basque
- 18/ Bilan de la politique foncière pour l'année 2023

II/ Affaires Financières

1/ Avenant à la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Pays basque pour les travaux de plantations et création de pare-feux sur le massif de la Rhune suite aux incendies de février 2021 : autorisation de signature

III/ Personnel communal

- 1/ Création d'un emploi permanent
- 2/ Création d'emplois non permanents accroissement temporaire d'activité
- 3/ Création d'un emploi non permanent apprentissage
- 4/ Fixation des indemnités des élus

IV/ Questions diverses

Le maire, Eneko ALDANA-DOUAT